Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_13_BUREAU-DE

**-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
**ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE**

**COUESNON MARCHES DE BRETAGNE**
**Parc d'Activités Coglais St Eustache**
**ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH**
☎ 02.99.97.71.80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 20
Présents : 18
Absent représenté : 2

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

**Etaient présents :**
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Monsieur Laurent BOURDIN représenté par Madame Morgane BOULIERE, Madame Laetitia MEIGNAN représentée par M. Pascal HERVE

**Absent excusé** : Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

## AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

### 2026_13_BUREAU_020_7.4 : Attribution des Aides Pass nouveaux agriculteurs

Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique, présente le rapport suivant :

Vu la délibération n°2022 – 99 en date du 26 avril 2022 relative au renouvellement du dispositif d'aide à l'installation agricole de Couesnon Marches de Bretagne ;

Vu la délibération n°2025_146_020_7.1 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2025 relative à la modification du dispositif d'aide à l'installation agricole de Couesnon Marches de Bretagne ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique conclue entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne en date du 20 septembre 2025 ;

Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que le Pass Nouveaux Agriculteurs est mobilisable uniquement pour les installations sur le territoire aidées par la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ou le Soutien à l'Installation Agricole (SIA). L'aide prend la forme d'une subvention forfaitaire de 2 500 €, complétée d'une part variable de 1 250 € pour toute installation bénéficiant d'un label attestant sa qualité et sa durabilité.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_13_BUREAU-DE

Il est proposé d'attribuer une aide financière au titre de l'Aide à l'installation agricole aux exploitants suivants :

| NOM/Prénom exploitant | Nom exploitation | Adresse exploitation | Activité | Montant de la subvention | Label(s) qualité/durabilité |
|---|---|---|---|---|---|
| Julien GAVARD | GAEC DES ESTUAIRES | Le Petit Bois Henri 35460 MAEN ROCH | Bovin lait | 2 500 € | Non |
| Luc MOUAZÉ | EI LUC MOUAZÉ | 2 Ardennes Tremblay 35460 VAL COUESNON | Bovin lait et poules pondeuses | 3 750 € | Oui Labellisation Bio et Label Rouge |
| Hugo PRODHOMME | GAEC DU ROC | 210 La Rochelle La Selle-en-Coglès 35460 LES PORTES DU COGLAIS | Bovin lait et polycultures | 2 500 € | Non |
| Jérémie COUEDON | GAEC VACHEMENT SIMPLES | 6 La Haie 35560 BAZOUGES-LA-PÉROUSE | Bovin lait | 3 750 € | Oui Labellisation bio |
| **TOTAL** | | | | **12 500 €** | |

| **Budget PASS NOUVEAUX AGRICULTEURS 2026** | **30 000 €** |
|---|---|
| Montant total des aides à l'installation agricole votées en 2026 suite à l'adoption des 4 dossiers | 18 750 € |
| Montant total financé par CMB (100%) | 18 750 € |
| Montant restant 2026 | 11 250 € |

Vu l'exposé Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique

**Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique propose :**

- **D'approuver l'attribution d'une subvention aux exploitants désignés ci-dessus conformément aux conditions du dispositif PASS NOUVEAUX AGRICULTEURS ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération ;**

**Vu l'exposé de Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Vice-président en charge du développement économique, telle que présentée ci-dessus.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**
**LE PRESIDENT**
**PASCAL HERVE**

Couesnon Marches de Bretagne
I. et V.